

Dominique Baud

Conseiller de Paris

Elue du 15^e arrondissement

**Intervention de Mme Dominique BAUD
Groupe « Paris Libre » (Majorité Présidentielle)
Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007**

Direction de la Voirie et des déplacements

DVD 2007-56 : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer une convention avec l'association « Mieux se déplacer à bicyclette », pour l'attribution d'une subvention de 45.000 euros.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Vélib connaît un certain succès, et il n'est pas question de le nier. Pour autant, on ne peut nier que la période estivale à laquelle ce système a été mis en place n'est pas sans lien avec ce succès.

Ce succès est lié aussi à des facteurs aussi divers et variés que le temps, les grèves et les irrégularités des transports en commun, les difficultés à se garer et les problèmes de circulation en tous genres

Pour autant, il convient de ne pas nier pour autant les difficultés tant des cyclistes dans Paris, que des automobilistes ou piétons, du fait du comportement de certains cyclistes : circulation en sens contraire de la rue sans autorisation, circulation sur le trottoir, non respect des feux et des stop, bref, de la part de certains, une conduite naïve, voire tout à fait irresponsable tant pour eux même que pour les autres.

C'est pourquoi, puisque la ville de Paris souhaite donner à l'association « **Mieux se déplacer à bicyclette** » une subvention plus que confortable, majorée de plus de 30% en un an, je souhaiterais qu'on puisse lui demander d'établir un code de bonne conduite, écrit pour les cyclistes, et que ce guide soit affiché sur les bornes des vélib et délivré à chaque utilisateur, offrant même une formation à ceux qui le souhaiteraient, au delà même des propres membres de l'association.

Une prise de conscience me paraît en effet indispensable afin d'éviter des accidents qui ne manquent pas de se produire régulièrement même s'ils ne font pas la une des journaux.

Réponse de M. Denis BAUPIN, adjoint au Maire de Paris chargé de la voirie et des déplacements :

Il est d'accord avec la nécessité pour les cyclistes de respecter les contresens autorisés et regrette que le Maire du 15^{ème} n'en ait pas autorisé davantage. S'agissant de Vélib, il me conseille de m'abonner, un guide étant paraît-il remis avant toute utilisation au moment de l'abonnement.

**Intervention de Mme Dominique BAUD
Groupe « Paris Libre » (Majorité Présidentielle)
Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007**

Direction de la Voirie et des déplacements

DVD 2007-0055 : Attribution d'une subvention 2007. Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer une convention annuelle avec l'association départementale de Paris de la Ligue Contre La Violence Routière, dont le siège social est situé 5 rue du Général Grossetti à Paris 16^{ème}.

Je remercie d'abord M. FERRAND qui préside, de répondre par écrit à mes deux interventions prévues, du fait que pour écourter la durée du Conseil de Paris du fait des grèves, j'ai accepté de ne pas m'exprimer en séance.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je soutiens les propositions exprimées dans ce projet de délibération, dont le but est de lutter contre toutes les manifestations de la violence routière et de prévenir les accidents de la circulation, je voterai donc ce projet de délibération ; pour autant je voudrais dire combien tout cela me semble insuffisant.

L'action de cette association est admirable comme celle de bien d'autres dans ce domaine.

Mais lutter contre la violence routière nécessite de vraies modifications dans le comportement des automobilistes et une vraie nécessité de prise de conscience que certains font courir aux autres et à eux mêmes.

Il faut donc les y aider et je ferai ici faire quelques propositions, qui a défaut d'être du ressort de cette association ou de la Mairie de Paris, pourraient être portées par ces dernières auprès des autorités compétentes, à savoir :

- Intégrer dans les programmes scolaires, un apprentissage de la rue, du vélo et des rollers.
- Instaurer régulièrement pour les automobilistes des tests de connaissance et d'aptitude.
- Rendre obligatoire le port du casque pour les cyclistes et recommander fortement le port d'un gilet ou d'un bandeau fluorescent.

- Reconnaître le cannabis comme un réel danger et sanctionner ceux qui conduisent sous l'emprise de cette drogue, au même titre que l'abus d'alcool et l'excès de vitesse.

Réponse de M. Denis BAUPIN, adjoint au Maire de Paris chargé de la voirie et des déplacements :

Il est assez d'accord avec mes propositions, et notamment pour que la consommation de cannabis soit sanctionnée comme l'alcool, sauf que pour lui, l'un est une drogue interdite et l'autre non.

Il ne trouve aucune pertinence à ma demande sur le port du casque pour un cycliste

Considérant que cela ne se justifie pas plus que pour un piéton ou un automobiliste.

Et même si ce n'est pas du ressort de la ville, il est d'accord avec le fait qu'on puisse intégrer le respect de la rue aux plus jeunes.